

Date de convocation :
16 septembre 2022

Séance du 23 septembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :
16 septembre 2022

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 19

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Théo VIGNON, Arnaud DEROUBAIX

Délibération publiée
le 20/10/2022,
Le Maire,
Xavier Odo.

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Maxime MONTET à Najoua AYACHE, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Florian CAMEL à Guillaume MOULIN

Absent(s) : Mmes – MM. :

Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les communes, les départements, les régions et les EPCI peuvent recourir à l'emprunt ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20-052 en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, pour notamment « procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations utiles à la gestion des emprunts [...] » pour les emprunts « d'un montant maximum de 2 500 000 € » ;

Vu la délibération n°21_032 en date du 26 février 2021 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'ouvrir l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour le financement des travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école élémentaire Louis Pasteur ;

Vu la délibération n°22_052 en date du 4 mars 2022 par laquelle le Conseil municipal a décidé modifier et d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2022, comprenant notamment les travaux de rénovation de l'école Louis Pasteur ;

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt bancaire d'un montant de 5 000 000 € à des conditions favorables de taux et de mobilisation pluriannuelle des fonds pour financer les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école élémentaire Louis Pasteur programmés sur plusieurs années ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de demander au Crédit Mutuel sud-est l'attribution d'un prêt d'un montant de 5 000 000 €, destiné à financer les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école élémentaire Louis Pasteur aux conditions suivantes :

- **montant** : 5 000 000 € ;
- **taux** : 2,20 % fixe sur 20 ans ;
- **durée** : 20 ans ;

- **disponibilité des fonds** : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 juin 2024 ;
- **base de calcul des intérêts** : 365/365 jours ;
- **périodicité des échéances** : trimestrielle ;
- **mode d'amortissement** : capital constant ;
- **frais de dossier** : 3 000 € à la signature du contrat ;
- **remboursement anticipé** : possible sans préavis à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation ;

PREND l'engagement, au nom de la Ville, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances ;

CONFÈRE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement afférentes.

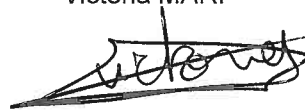
A l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour.


Pour extrait conforme,

Le Maire
Xavier CDO



La secrétaire
Victoria MARI



Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le 
ID : 069-216900969-20220923-DEL_22_078-DE